Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 229f09

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Lutter contre le racisme dans le sport : recommandations de l'ECRI aux gouvernements

Strasbourg, 19.03.2009 – Afin de célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a adressé aujourd'hui un ensemble complet de recommandations aux gouvernements de toute l'Europe sur la manière de lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport.

La douzième Recommandation de politique générale de l'ECRI fait suite à une recrudescence des comportements racistes sur les terrains de sport et alentour dans de nombreux pays européens et s'adresse aux 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

L'ECRI demande notamment aux gouvernements :

- de garantir l'égalité des chances dans l'accès au sport pour tous, mettant spécialement l'accent sur la promotion de l'accès au sport des enfants issus des minorités ;
- d'inviter les fédérations sportives et les clubs sportifs à reconnaître que le racisme pose un problème important dans le sport et d'adopter et d'appliquer des mesures d'autorégulation, des mesures disciplinaires et des mesures de sensibilisation pour traiter ce problème ;
- d'encourager les arbitres à réagir de manière appropriée lorsque des supporters ou des athlètes adoptent des comportements racistes, en imposant des mesures et sanctions adéquates, notamment en décidant de suspendre des compétitions ;
- de sensibiliser les agents des forces de l'ordre et les stadiers au problème du racisme dans le sport et de les former sur la manière d'identifier, de traiter et de prévenir les comportements racistes lors d'événements sportifs ;
- d'engager des poursuites à l'encontre des personnes qui adoptent des comportements racistes lors d'événements sportifs ou dans ce contexte ;
- d'organiser et financer de vastes campagnes de sensibilisation antiraciste pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le sport ;
- de former une coalition contre le racisme dans le sport, rassemblant tous les parties prenantes dans ce domaine, notamment les ministères de l'éducation et de sport, les fédérations nationales et internationales de sport, les clubs sportifs, les athlètes, les unions des arbitres et des entraîneurs, les autorités locales, les écoles, les organes nationaux de lutte contre la discrimination, les organisations de minorités, les ONG des sports et de lutte contre le racisme, les sponsors et les médias.

Le texte intégral de la Recommandation ainsi que son Exposé des motifs peuvent être consultés sur le site http://www.coe.int/ecri

L'ECRI est l'instance indépendante de monitoring des droits de l'homme du Conseil de l'Europe spécialisée dans les questions relatives à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.